



Le 16 septembre 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Directeur

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3596  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le Distributeur d'électricité et le Transporteur d'électricité  
Votre dossier : R-3897-2014  
Nos dossiers : R050812 YF et R050813 ÉF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) accuse réception de la lettre du 13 septembre du procureur de l'AQCIE-CIFQ demandant que M. Lowry puisse témoigner sur les trois éléments que le Distributeur souhaite faire exclure du dossier en début d'audience.

Après examen, le Distributeur consent à reporter à l'argumentation finale ses représentations sur les objections identifiées aux points (b) et (c) de la lettre de Me Sarault. Par contre, le caractère abusif du volume de la documentation déposée (713 pages) en réponse à la question 8 a) de la demande de renseignements d'Hydro-Québec Distribution, auquel ce dernier s'oppose (point (a) de la lettre) exige que l'on maintienne que celle-ci soit plaidée à titre de moyen préliminaire.

Toutefois, le Distributeur s'oppose à ce que M. Lowry puisse préliminairement témoigner sur ce sujet, puisqu'il a déjà eu l'occasion de justifier la production de ses documents par sa réponse à la question. Permettre à M. Lowry de justifier une seconde fois la pertinence de la documentation déposée irait bien au-delà du droit à être entendu d'une partie.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

**Éric Fraser**, avocat

ÉF/ab

c.c. Intervenants (par courriel seulement)